Modèle SKO 24/L - 13.4 FP 60 COOL

Liste des actes dont le vehicule satisfait

		CE/CEE	CEE/UE	Numéro d'homologation
3	Réservoirs de carburant/dispositifs de protection	70/221/CEE	R58	E13-58R00-58R02-6122*00
4	Plaques d'immatriculation arrière	70/222/CEE	1003/2010	e4*1003/2010*1003/2010*0049*00
5	Dispositifs de direction	70/311/CEE	R79	N/A
9	Freinage	71/320/CEE	R13	E4-13R11-1604
10	Parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique)	72/245/CEE	R10	E4-10R03-2349-03
18	Plaques réglementaires	76/114/CEE	19/2011	e1*19/2011*249/2012*0038*01
20	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	76/756/CEE	R48	E1-48R05-0559-05
21	Catadioptres	76/757/CEE	R3	Accompli, voir ligne 20
22	Feux d'encombrement, feux de position arrière/avant/ latéraux, feux stop, feux d'éclairage de jour	76/758/CEE	R7; R91	Accompli, voir ligne 20
23	Indicateurs de direction	76/759/CEE	R6	Accompli, voir ligne 20
24	Dispositifs d'éclairage de la plaque d'i	76/760/CEE	R4	Accompli, voir ligne 20
28	Feux de brouillard arrière	77/538/CEE	R38	Accompli, voir ligne 20
29	Feux de marche arrière	77/539/CEE	R23	Accompli, voir ligne 20
36	Chauffage de l'habitacle	2001/56/CE	R122	N/A
42	Protection latérale	89/297/CEE	R73	E1-73R01-0066-01
43	Systèmes antiprojections	91/226/CEE	109/2011	e1*109/2011*109/2011*0007*02
45	Vitrages de sécurité	92/22/CEE	R43	N/A
46	Pneumatiques	92/23/CEE	458/2011	e4*458/2011*458/2011*0087*00
48	Masses et dimensions	97/27/CE	1230/2012	e4*1230/2012*1230/2012*0269*00
50	Dispositifs d'attelage	94/20/CE	R55	E4-55R01-0306-02
56	Véhicules destinés au transport des marchandises dangereuses	98/91/CE	R105	N/A

N/A: Cet acte réglementaire n'est pas applicable

SCHMITZ CARGOBULL
The TrailerCompany.

2015 | 313

Petite Série Nationale Certificat de Conformité (France) VÉHICULES COMPLETS

Le soussigné Hubert H. Schlichtmann certifie par la présente que le véhicule

0.1	Marque	Schmitz Cargobull
0.2	Type	NKS*SCB*S3B
	Variante	04 V L N
	Version	39 B H0 B0 G0
0.2.1	Nom commercial	—
0.4	Catégorie de véhicule	O4
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur	Schmitz Cargobull AG D-48341 Altenberge
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	frontalement, en bas à droite; collage ou vis
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	frontalement, à droite, en bas ou sur longeron droit
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	---
0.10	Numéro d'identification du véhicule	WSM000000005152219

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e24*NKS*0032*02 délivrée le 19.08.2015 et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite/à gauche et qui utilisent les unités métriques/britanniques pour l'indicateur de vitesse.

Lieu Altenberge

Date 04.11.2015

Signature i.V.

Schmitz Cargobull AG D-48691 Vreden

1	Nombre d'essieux et de roues		3/6
1.1	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées		---
2	Essieux directeurs (nombre, emplacement)		---
4	Empattement (mm)		6290
4.1	Écartement des essieux (mm)	1-2 Essieu	1310
		2-3 Essieu	1310
		3-4 Essieu	—
5	Longueur (mm)		14040
6	Largeur (mm)		2600
7	Hauteur (mm)		4050
10	Distance entre le centre du dispositif d'attelage et l'extrémité arrière du véhicule (mm)		12000
11	Longueur de la zone de chargement (mm)		13410
12	Porte-à-faux arrière maximal admissible		3090
13	Masse en ordre de marche (kg)		9385
13.1	Répartition de cette masse entre les essieux (kg)	1. Essieu	2195
		2. Essieu	2195
		3. Essieu	2195
		4. Essieu	---
13.2	Masse réelle du véhicule (kg)		9385
16	Masses maximales techniquement admissibl		
16.1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)		39000
16.2	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (kg)	1. Essieu	9000
		2. Essieu	9000
		3. Essieu	9000
		4. Essieu	—
16.3	Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux (kg)	1. Groupe d'essieux	27000
		2. Groupe d'essieux	---
		3. Groupe d'essieux	---
		4. Groupe d'essieux	---
17	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international		
17.1	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue (kg)		---
17.2	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (kg)	1. Essieu	---
		2. Essieu	---
		3. Essieu	---
		4. Essieu	—
17.3	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieux (kg)	1. Groupe d'essieux	---
		2. Groupe d'essieux	—
		3. Groupe d'essieux	---
		4. Groupe d'essieux	---
19	Masse statique maximale techniquement admissible sur le point d'attelage d'une semi-remorque ou d'une remorque à essieu central (kg)		15000

29	Vitesse maximale (km/h)		100
31	Position du ou des essieux relevables		---
32	Position du ou des essieux chargeables		---
34	Essieu(x) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente		oui
35	Combinaison pneumatiques/roues		385/65R 160J / 11,75 x 22,5; ET 120
36	Connexions pour le freinage de la remorq		électriques / pneumatiques
38	Code de la carrosserie		DA04
44	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant		E1-55R01-0145
			—
			—
45.1	Valeurs caractéristiques	D	162
		Dc	---
		V	---
		S	—
		U	—
50	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses		
		non	—
51	Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5		---

52 Remarques

Pour la case 35:Tous les essieux avec les mêmes combinaison pneumatiques/roues.